

Gains importants pour contrer les surcharges de travail

### **Entente sectorielle pour la Fédération des professionnelles de la CSN**

(Montréal, 15 juin 2010) Une entente de principe visant l'ensemble des matières sectorielles nationales a été conclue hier entre la Fédération des professionnelles (FP) de la CSN et le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS).

La Fédération des professionnelles de la CSN est la première organisation représentant spécifiquement des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux à conclure une entente sur les matières sectorielles. « Bien sûr, nous sommes satisfaits de l'entente mais la négociation à la table centrale reste à régler et plusieurs autres groupes du Front commun n'ont pas encore conclu d'entente sur les matières qui se négocient aux tables sectorielles. En ce sens, pour nous, les négociations ne sont pas terminées » a déclaré Ginette Langlois, vice-présidente de la fédération.

Après plus d'une vingtaine de rencontres de négociation consacrées principalement aux conditions d'exercice de leur travail, la fédération est particulièrement satisfaite des percées obtenues relativement aux problèmes de surcharge de travail. Les représentants de la fédération ont martelé l'importance centrale de régler ce problème. « Cela a été long avant que les négociations débloquent mais nous sommes satisfaits des avancées visant à réduire la surcharge de travail. En effet, ce problème a des conséquences importantes sur la santé psychologique de nos membres, de même que sur les coûts en maladie et la qualité des services que nous rendons » a ajouté madame Langlois.

L'entente prévoit d'autres améliorations, notamment à l'égard de l'aménagement du temps de travail et de la conciliation travail-famille. Cet après-midi, les représentantes et représentants des syndicats du secteur de la santé et des services sociaux de la fédération sont informés des grands éléments de l'entente. Les détails seront présentés pour recommandation à l'ensemble des membres lors des instances des syndicats du secteur le 21 juin prochain. Les membres seront informés des grandes lignes de l'entente sectorielle dès jeudi mais n'auront à se prononcer formellement sur celle-ci que lorsqu'il y aura une entente sur l'ensemble de la convention collective.

La Fédération des professionnelles (CSN) représente 6 000 techniciennes, techniciens et professionnel-les du réseau de la santé et des services sociaux présents dans tous les types d'établissement du réseau (centres de santé et de services sociaux, centres hospitaliers universitaires, centres hospitaliers psychiatriques, agences de santé et de services sociaux, centres jeunesse et centres de réadaptation). Le néologisme « professionnelles » dans l'appellation de la fédération inclut les femmes et les hommes. La fédération privilégie un modèle de rédaction non sexiste.

Renseignements : Gilles Bégin, conseiller à l'information FP-CSN 514 209-9227